

DEPARTEMENT DE L'AIN
Commune de 01430
ST MARTIN DU FRESNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 02 Avril 2015 à 19 heures

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

Absents excusés : Mmes Christelle ECOFFARD, Mr Pierre GIROD,
Mr JACQUEMET ayant donné procuration à Mme VIGNON,
Madame VAUDON ayant donné procuration Mme PERRAUDEAU.

Secrétaire de séance: Mme Séverine PERREAUDEAU

Le Conseil Municipal,
à l'unanimité,

Approuve et vote le compte administratif 2014 **de la commune** présenté par Monsieur Hervé LIGNY, adjoint, et décide de l'affectation du résultat.

L'excédent réel de fonctionnement s'élève à la somme de 1.304 670,91 €.

Compte tenu de la conformité des chiffres du Compte Administratif 2014 avec le Compte de Gestion 2014 présenté par madame le Receveur de Nantua, **approuve et vote ce compte.**

Approuve et vote le compte administratif 2014 **du budget de l'Eau et de l'Assainissement,** présenté par Monsieur Hervé LIGNY, adjoint, et **décide** de l'affectation du résultat.

L'excédent de fonctionnement s'élève à la somme de 62.384,82 €

L'excédent d'investissement s'élève à la somme de 8.014,31 €

Compte tenu de la conformité des chiffres du Compte Administratif 2014 avec le Compte de Gestion 2014 présenté par madame le Receveur de Nantua, **approuve et vote ce compte.**

Il est à noter qu'au moment du vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe ni au débat ni au vote.

***Vote le budget Primitif** 2015 de la commune.

Sont budgétés en investissement cette année :

- + Les travaux d'aménagement de l'entrée Nord du village
- + La réfection d'une partie des façades de l'Eglise
- + Cases supplémentaires pour le columbarium au cimetière
- + Achat de matériel pour le personnel technique
- + Aménagement du rond point sud
- + Travaux sur les chemins de la Plaine

***Vote** le taux des trois taxes directes locales pour l'année 2015 comme suit :

- + Taxe d'habitation : 6,02 %
- + Foncier bâti : 9,08 %
- + Foncier non bâti : 38,63 %

Il est précisé que ces taux restent inchangés par rapport à l'année 2014.

***Adhère** au Fonds Solidarité Logement, la contribution s'élève à la somme de 0,30 € par habitant, soit un montant de 343 € pour notre commune en 2015.

***Vote le Budget Primitif 2015** pour l'Eau et l'Assainissement.

Décide d'adhérer au groupement de commande auprès du Syndicat Intercommunal de E communication de l'Ain dans le cadre de l'achat d'électricité concernant le tarif jaune des bâtiments communaux.

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec ORANGE, pour l'enfouissement des réseaux de communication Rue de Château Bruneau. La part communale s'élèvera à la somme de 690,17 € HT.

Suite à une consultation retient la Sarl CMBET à Charbonnières-les Bains dans le Rhône pour l'impression et la mise en page du P'tit Journal de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec cette société.

Pour une base de 16 pages, le coût est fixé à 1.675 ,00 € HT, et à 2.250,00 € HT pour une base de 20 pages, la base d'impression étant basée sur la fourniture de 500 exemplaires.

Séance levée à 22 heures 30.

Le Maire,
Dominique TURC